

Communiqué de presse

Lausanne, le 21 avril 2010

Entrée en vigueur de la loi fédérale sur le tabagisme passif : du nouveau pour les entreprises, mais pas de changement pour les établissements publics vaudois.

Le 1^{er} mai 2010, la loi fédérale sur le tabagisme passif entrera en vigueur et complètera la loi vaudoise sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics du 15 septembre dernier. Tous les espaces fermés servant de lieux de travail à plus d'une personne deviendront sans fumée. Toutes les entreprises sont ainsi concernées. Le CIPRET-Vaud est à disposition pour répondre aux questions liées à la loi ou au tabagisme, Infoline 021 623 37 92 ou lieuxsansfume@fvls.vd.ch, accompagner les entreprises à adapter leurs pratiques et aider les cadres ou le personnel en cas de situations problématiques. www.cipretvaud.ch

Le 1^{er} mai 2010, la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif (LPTP) entrera en vigueur. Elle fixe un minimum national et complète la loi vaudoise sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP). Les mesures déjà en vigueur au niveau cantonal qui touchent les établissements publics ne subiront aucune modification. Par contre, dans les entreprises, tout espace fermé, dans lequel deux personnes ou plus travaillent, devra être sans fumée. Cette notion comprend les bureaux utilisés par plusieurs personnes, de façon permanente ou temporaire, simultanément ou non. Les locaux à usage commun tels que les couloirs, les cafétérias, les toilettes, les salles de conférence et de réunion, les véhicules, etc., seront également soumis.

L'accompagnement du CIPRET

Le CIPRET-Vaud (Centre d'information pour la prévention du tabagisme) répond aux questions : Infoline cantonale 021 623 37 92 ou lieuxsansfume@fvls.vd.ch. Il est à disposition pour accompagner et conseiller les entreprises à adapter leur pratique à la loi. Les cadres ou le personnel peuvent également le solliciter si des situations délicates surviennent. Ces nouvelles mesures sont motivantes pour profiter d'arrêter de fumer. A ce titre, le CIPRET peut répondre individuellement ou au niveau de l'entreprise en organisant des séances d'information et de conseil.

Renseignements

Audrey Delmonico, cheffe de projet, CIPRET-Vaud, 021 623 37 92

www.cipretvaud.ch